



Ville de Rumilly
Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Rumilly, le 04 mars 2024

➤ Arrêté municipal

Portant sur l'abrogation de l'arrêté du 22 novembre 2023 au profit de Monsieur Nicolas POIZAT, Directeur Général des Services de la mairie de Rumilly

Nature : 5. Institutions et vie politique – 5.5. Délégations de signature

Nos réf. : CD/NP/VG
ARRÊTÉ N° 2024-005

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-19, L2122-20 et R2122-8,

VU l'arrêté municipal n°2024-0257 en date du 29 janvier 2024 portant sur la fin de détachement dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à compter du 1 mars 2024,

VU l'arrêté municipal en date du 22 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas POIZAT, Directeur Général des Services à compter du 27 novembre 2023,

CONSIDERANT QUE Monsieur Nicolas POIZAT n'exerce plus les fonctions ayant donné lieu à la délégation,

CONSIDERANT en conséquence que les délégations consenties sont devenues sans objet,

ARRETE

Article 1^{er} :

L'arrêté en date du 22 novembre 2023, portant délégation de signature à Monsieur Nicolas POIZAT, Directeur Général des Services, est abrogé.

Article 2 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la ville de RUMILLY dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit auprès du Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 35, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter

- De la notification de l'arrêté ou de sa date de publication, ou

- A compter de la réponse de la ville de RUMILLY, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché, inscrit au registre des arrêtés du Maire et publié au recueil des actes administratifs. Copie sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, à Madame la Comptable du Trésor et à l'Intéressé.

Le Maire,

Christian DULAC